

# Arcep : Laure de La Raudière est nommée présidente

Laure de La Raudière a été nommée par [décret](#) publié au Journal Officiel du 28 janvier 2021, pour un mandat de six ans, présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep).

La nomination de la députée et spécialiste reconnue des thématiques numériques avait été proposée au début du mois par Emmanuel Macron, puis validée par les commissions des affaires économiques de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Laure de la Raudière, 55 ans, succède ainsi à Sébastien Soriano, dont le second mandat a pris fin le 4 janvier dernier, et devient la première femme à diriger l'Arcep.

## **Souveraineté numérique et territoires**

Normalienne, diplômée de Télécom Paris, Laure de La Raudière a débuté sa carrière chez l'opérateur historique France Telecom (dorénavant Orange) en 1990, avant de quitter le groupe en 2001, puis de fonder, en 2003, sa propre entreprise de conseil.

Depuis 2007, elle était députée d'Eure-et-Loir (Agir ensemble), et membre de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale.

Impliquée dans les politiques publiques du numérique, l'élue a été co-rapporteur de rapports d'information sur ces sujets, dont la neutralité du Net en 2010, les objets connectés en 2016, la couverture numérique du territoire en 2017, la blockchain en 2018, le [très haut débit](#) ou encore l'impact de la crise sanitaire sur le secteur numérique en 2020.

Depuis 2018, elle co-présidait le groupe d'études de l'Assemblée nationale consacré à la cybersécurité et à la [souveraineté numérique](#), des enjeux clés pour l'élue.

Aux commandes de l'Arcep désormais, Laure de La Raudière a présenté ses priorités concernant les secteurs régulés par l'autorité lors de ses auditions devant le Parlement.

« Les exigences des citoyens et des entreprises d'avoir des réseaux télécoms, fixes comme mobiles, de qualité, partout sur le territoire et accessibles à des prix compétitifs constitueront la base pour les enjeux de régulation de l'Arcep », a-t-elle déclaré. En matière postale, le maintien de la qualité du service universel est une priorité. Enfin, concernant la régulation de la distribution de la presse, une mission qui incombe à l'Arcep depuis octobre 2019, l'ensemble du système de régulation prévu dans la loi devra être mis en place.

*C'est désormais officiel, après les auditions à l'[@AssembléeNat](#) et au [@Senat](#), le décret du Président de la République [@EmmanuelMacron](#) en date du 27 janvier 2021 désigne [@lauredlr](#) présidente de l'[@Arcep](#) pour un mandat de 6 ans.*

*Félicitations et bienvenue ! <https://t.co/LW7EX2RDYJ> [pic.twitter.com/heVe6riCDW](https://pic.twitter.com/heVe6riCDW)*

— Arcep (@Arcep) [January 28, 2021](#)

(crédit photo @Arcep)